

Communauté de Communes de Miribel et du Plateau

Débat d'orientations budgétaires 2012

Jeudi 1^{er} mars 2012

En amont du vote du budget qui interviendra le 28 mars prochain, le débat d'orientation budgétaire est un moment privilégié d'échanges auquel j'invite chacun d'entre vous à participer activement pour définir ensemble les orientations de l'action communautaire à court terme. Je souhaite cependant que ce débat intègre de manière prudente, mais prospective, le principe d'une nécessaire évolution de la coopération intercommunale et plus largement la question des compétences, voire celles des périmètres.

A/ D'une intercommunalité d'investissements à une intercommunalité de services à la population

a) Améliorer les relations entre l'intercommunalité et ses communes membres, améliorer l'offre de services en maintenant un niveau d'investissement élevé : tel a toujours été notre leitmotiv. Les années écoulées, et particulièrement l'année 2011, ont démontré notre capacité à conduire et mener à bien des projets ambitieux, adaptés aux besoins du territoire. La mise en service récente de *LILO Espace aquatique de la Côtère* et du réseau de transports *COLIBRI* doit être saluée comme la marque du professionnalisme des équipes de la CCMP qui ont œuvré à cette mission d'intérêt général. Ces réalisations permettront le renforcement du sentiment d'appartenance au territoire et une adhésion plus forte au fait communautaire.

Notre intercommunalité change de nature, chacun peut s'en rendre compte ; d'une vision bureaucratique de l'intercommunalité, nous passons à une vision proprement politique, au sens noble du terme. L'intercommunalité est désormais au cœur de la Cité. Un exemple, en apparence anecdotique, illustre cette nouvelle ère : celui de l'accueil de la population dans nos locaux. Construit autour de bureaux, cloisonnés et partagés entre plusieurs institutions, la configuration des lieux ne répond plus aujourd'hui à la démarche qualité engagée par l'Etat et les collectivités. Repenser le lieu pour mieux assurer nos missions de service public devient une nécessité dont je souhaite une prise de conscience collective en 2012.

Pour autant, si je mesure le chemin parcouru depuis 15 ans, je ne doute pas que l'état d'esprit puisse encore progresser davantage, pour faire de la communauté le prolongement naturel des communes et non pas une entité distincte ou lointaine. Nous avons d'ores et déjà contribué ensemble à l'apaisement de la coopération intercommunale au-delà des clivages et des querelles de personnes qui ont jadis fragilisé notre organisation. Pour autant, je sens encore des attentes ou des impatiences communales qui parfois se heurtent à une mécanique communautaire que nous sommes patiemment en train de construire et dont je veux être le garant.

b) L'année 2012 sera décisive concernant les implications de l'impact de la réforme de la fiscalité des entreprises qui a modifié les règles de financement des collectivités territoriales. Malgré cette incertitude sur les finances locales, vous constaterez que nous sommes parfaitement positionnés pour conduire à leur terme la quasi-totalité des actions, nombreuses, que nous avons programmées dans le cadre de notre plan de mandat. Notre bonne gestion nous permet en effet de poursuivre les investissements structurants tout en développant notre offre de services à la population. Néanmoins, je vous propose le principe d'une prudence financière qui consistera, tout d'abord à ne pas contracter d'emprunt supplémentaire, ensuite à ne pas augmenter la fiscalité sur les entreprises et enfin à ne pas instaurer, comme la loi nous y autorise désormais, de fiscalité additionnelle sur les ménages.

En matière d'investissements, et plus particulièrement en matière de travaux de voirie, les grandes manœuvres ont démarré en 2011. Elles se poursuivront au cours des années 2012 et 2013. La priorité sera donnée aux projets présentés à la commission pilotée par Henri

Mercanti, dans le cadre de nos compétences sur voiries communautaires et aménagements de sécurité sur les sections des routes départementales à l'intérieur des communes. Nous ouvrirons également d'ici l'été l'aire d'accueil des gens du voyage et le recrutement de l'agent en charge de cette installation est en cours.

En matière de transports et de mobilité douce, je veux à nouveau saluer l'investissement très important qui a été fourni par les membres de la commission pilotée par Bruno Loustalet et dont le plan de charge reste élevé d'ici la fin du mandat. Suivi et évolution de *COLIBRI* évidemment mais également de nouveaux projets à conduire mettre sur la table comme le covoiturage ou le schéma directeur pour la mobilité douce dont l'anneau bleu doit être la colonne vertébrale communautaire. C'est également l'occasion pour moi de rendre hommage au travail de Pascaline Rousset qui a pris à bras le corps ses nouvelles fonctions de chargée de mission Transports jusqu'au lancement de Colibri samedi dernier. Elle va prochainement goûter aux joies de la maternité et je salue l'arrivée parmi nous de Mathieu Souzy qui assurera l'intérim durant le congé de Pascaline dans une mission dont la durée sera déterminée dans les mois futurs par la charge de travail liée au suivi de Colibri (relation prestataire, relations usagers, suivi du marché, communication....).

En matière de développement économique, la véritable nouveauté réside en l'arrivée prochaine d'un chargé de mission à plein temps, dont les grandes missions seront orientées sur le développement de liens « utiles » entre la CCMP et le monde économique en vue de corriger certaines carences de notre territoire mises à jour par l'enquête emploi formation conduite par le CDRA sur le secteur de la Côtère (ex : club d'entreprise, restauration d'entreprise, crèche d'entreprise, PDIE...). Par ailleurs, je n'oublie pas les actions qui seront conduites en partenariat : d'une part avec la CCI concernant la question de la dynamisation commerciale de nos cœurs de villes et d'autre part, avec le BuCoPa, pour la mise en adéquation des PLU avec les préconisations du DAC (document d'aménagement commercial). Dans les deux cas, l'articulation de la collaboration Communes / Communautés sera déterminante pour aboutir positivement.

Pour l'exercice de ces nouvelles missions de service public, nous avons fait le choix en 2011 de recruter des agents communautaires : ce choix, inévitable, traduisait l'évolution en marche de notre collectivité. Il était, je tiens à vous le réaffirmer, le bon.

Dans les mois futurs, nous aurons une réflexion à mener entre externalisation et internalisation pour l'exercice de certains services tels la communication / gestion web, ou le CISPD. Aujourd'hui nous avons recours à des prestataires extérieurs dont le coût annuel est finalement élevé au regard de la prestation horaire et peu compétitif par rapport à la création d'un emploi temps plein. Concernant le CISPD et d'une manière plus générique la politique de la ville, les contacts renforcés avec la 3CM permettent d'envisager la création d'un poste mutualisé pour une intervention sur le périmètre de nos deux intercommunalités.

B/ une stratégie territoriale pour renforcer la Côtère face au Pôle Métropolitain Lyonnais.

Deux événements majeurs, intervenus récemment, forment désormais le nouveau cadre de l'évolution des territoires avec lequel nous devons composer et inscrire notre propre stratégie territoriale. Il s'agit, d'une part, de la création du pôle métropolitain lyonnais (PML) et d'autre part, de la révision du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) arrêtée par le Préfet de l'Ain, pour une durée de 6 ans.

Cette année, alors que la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau va célébrer son 15ème anniversaire, notre intercommunalité n'a pas été impactée, à court terme, par les propositions de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale.

Pour autant, les préconisations du Préfet, quant à une nouvelle organisation de notre territoire au regard de l'émergence du Pôle métropolitain lyonnais doivent être intégrées.

Sans précipitation, l'heure est aujourd'hui à la coopération rapprochée entre les deux communautés de communes de la Côtière, à la promotion de projets communs et au partage des décisions stratégiques concernant l'avenir de notre territoire. L'heure viendra, après 2014, d'ouvrir avec méthode et transparence les chantiers de la fusion et de l'étude d'impact de toutes ses implications en matière de compétences et de gouvernance.

J'ai déjà dit l'an dernier, lors du DOB 2011, tout le mal que je pensais de la loi du 16 décembre 2010, qui a non seulement réformé le financement des collectivités territoriales, mais qui a également ouvert une brèche dans notre organisation territoriale en fragilisant à terme les régions et les départements en imaginant pour 2015, un transfert conventionnel de partie de leurs compétences vers les métropoles ou les pôles métropolitains nouvellement créés. On nous avait promis la simplification du millefeuille territorial et cette loi, votée par l'assemblée nationale en 2010, a produit l'inverse en rajoutant des strates qui éloignent encore davantage l'élu du citoyen et c'est la raison pour laquelle je vous propose au contraire de nous concentrer sur notre organisation territoriale de premier niveau et de renforcer dans les années futures la cohérence et l'efficacité du "bloc local" (communes + intercommunalité) en vue de parvenir à une véritable coproduction des politiques locales.

Avant de parler d'une éventuelle extension du périmètre communautaire, notre responsabilité première est de préparer notre organisation à de futures évolutions. Nos compétences datent de 15 ans et dans trop de domaines, le découpage réalisé au siècle dernier traduit une conception frileuse de l'intercommunalité. Je préconise une révision générale de nos compétences en vue de les rendre cohérentes, claires et lisibles mais par-dessus tout en vue de les rendre efficaces et de produire une plus value pour le territoire. Les fameuses politiques de mutualisation si souvent évoquées mais rarement mises en œuvre devront également y trouver leur place. Il nous reste deux années. C'est de mon point de vue une durée nécessaire et suffisante pour que les élus, accompagnés d'un cabinet extérieur spécialisé, donnent à notre territoire une organisation compétitive qui le prépare aux challenges du mandat prochain.